



31 rue de la Grange aux Belles 75010 Paris

contact@solidaires.org

Site : www.solidaires.org

fb: @USolidaires

Twitter: @UnionSolidaires

mai 2019

& égales

Avortement : le combat continue

Des attaques constantes

Droit constamment remis en cause, l'avortement est une cible privilégiée pour tous/tes les réactionnaires, notamment lorsqu'ils sont au pouvoir. Il y a quelques années, la droite conservatrice en Espagne voulait le remettre en cause entraînant une mobilisation énorme des féministes qui l'avait obligé à reculer.

En 2017, c'est la Pologne (gouvernement conservateur également) qui tentait de restreindre encore plus l'accès à l'IVG déjà très restreint. Là aussi, des mobilisations énormes ont eu lieu pour préserver l'existant.

Depuis l'arrivée de Trump comme président des Etats-Unis, se joue une nouvelle fois le maintien ou pas du droit à l'avortement. Droit obtenu en 1973 (garanti pour les femmes tant que le fœtus n'est pas viable, soit jusqu'à la 24e semaine de grossesse environ) par un arrêt de la Cour Suprême. Depuis le début de l'année, 28 des 50 Etats américains - pour la plupart des Etats du Sud, très conservateurs - ont mis en place plus de 300 nouvelles règles afin de limiter l'accès à l'avortement. Le Kentucky et le Mississippi ont interdit les avortements dès que les battements du cœur du fœtus sont détectables, soit environ à la 6ème semaine de grossesse ! Des mesures comparables sont en passe d'être adoptées par la Géorgie, l'Ohio, le Missouri et le Tennessee. Nombre d'Etats font ainsi valider, sous la pression des conservateurs et de l'église, des lois allant à l'encontre de l'arrêt de 1973 de cette Cour suprême (dit Roe v. Wade), afin que des batailles juridiques s'ensuivent, et pour que la Cour suprême ait de nouveau, en bout de course, à statuer sur l'IVG. Or, depuis son élection, D. Trump a fait entrer deux magistrats opposés à l'avortement au sein de la Cour Suprême renversant du même coup le rapport de force en son sein, puisque jusque là, les magistrats en faveur de l'avortement étaient majoritaires, ce qui n'est plus le cas. D'où le danger qu'il soit remis en cause.

Ces attaques nous démontrent qu'un retour en arrière est toujours possible. Il s'agit toujours pour les conservateurs/trices, les extrêmes droites politiques et les pouvoirs religieux de reprendre le contrôle du corps des femmes, en les renvoyant à la seule fonction de « mères », et par là même, en leur refusant tout autre choix. Les conséquences sont pourtant largement connues. Les médecins qui le font sont condamnés, et la force répressive ainsi mise en place rend obligatoire des avortements clandestins, non médicalisés, sans prise en charge des complications... Avec un chiffre qui doit toutes et tous nous mettre en colère : 47 000 femmes sont mortes dans le monde en 2018 des suites d'un avortement non médicalisé !

Pour l'Union syndicale Solidaires, nous participerons à toutes les mobilisations, comme par le passé, en soutien aux femmes en lutte pour obtenir, préserver et améliorer ce droit que nous jugeons fondamental.



Journées Intersyndicales femmes 2019

La bourse du travail de Saint-Denis accueillait de nouveau les journées intersyndicales femmes les 21 et 22 mars derniers. Une salle comble, attentive, participative et féministe...



Le programme de cette année débutait par une table ronde sur la sexualité. Avec un petit film sur le clitoris... D'emblée, nous étions projetées dans le corps des femmes, sa partie liée au plaisir, celle qui doit dans une société patriarcale, être cachée ou niée. Une sociologue et démographe (Nathalie Bajos) interroge « Pourquoi la sexualité est-elle la seule sphère sociale qui résiste à l'idéal égalitaire ? » tandis qu'une historienne (Pauline Mortas) revient sur les normes de la sexualité au 19^e siècle pour tenter de nous éclairer sur le contrôle de la sexualité des femmes.

L'après-midi, la table ronde portait sur les violences sexistes et sexuelles au travail, avec une entrée internationale : se discute en effet depuis un an une norme de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) qui, une fois ratifiée, peut servir pour avancer sur cette question (présentée par Sophie Binet, CGT). Brigitte Sharadi, de la Confédération Syndicale du Congo (RDC) a ensuite expliqué toutes les actions qui ont été possibles contre ces violences, et l'intérêt de s'appuyer sur des normes internationales pour avancer là où les droits sont limités. Puis, grâce à une intervention de l'AVFT (Elodie Tuillon-Hibon) nous avons « fait le point » sur la situation en France au travail, mais aussi dans les organisations dites « progressistes » (voire féministes !). Solidaires et la FSU, en animation à la tribune, ont pu chacune rendre compte des actions au sein des syndicats sur ces violences. Et beaucoup reste à faire...

Le lendemain, le thème « Asile, migration, migrantes » a bouleversé la salle. Les interventions de Camille Schmol (Géographe), Camilla Panhard (Journaliste) et Lola Chevalier (Fasti) ont montré la double violence que subissent les femmes migrantes : celle d'être femmes en plus d'être « d'ailleurs ». Une délégation du Nicaragua est également intervenue sur la situation des femmes de ce pays, notamment celles qui en partent. La salle a évoqué les actions de soutien, individuelles comme collectives, d'autant plus nécessaires au regard des politiques migratoires menées en Europe dans cette sombre période.

Le dernier après-midi s'est conclu sur la représentativité syndicale des femmes. Avec une enquête menée au sein de la CGT (Clémence Helfter), la situation syndicale d'un point de vue statistique et historique (Maria Teresa Pignoni) et les interventions de Solidaires et de la FSU sur les éléments à notre disposition liés aux bouleversements des instances représentatives du personnel (privé comme public).

480 personnes étaient présentes ces deux journées (279 inscrites pour Solidaires). Toujours très riches : aussi bien dans les thèmes abordés que dans le fait de se retrouver ensemble. Au pot féministe, en déjeunant dehors, autour de la librairie... La qualité de ces journées, leur succès, tient aussi à cela. Merci à vous de partager ces moments.

Un merci tout spécial aux camarades de la commission femmes, de Solidaires 93 et du CEFI qui ont assuré la logistique et qui sont indispensables pour faire vivre ces journées (si si !).

Elles ont osé....

Il est temps de rendre hommage à celle qui a rédigé la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, et qui a réclamé l'égalité. Olympe de Gouges !

Même si la Révolution Française s'est appuyée à ses débuts sur les femmes, elle les a vite remises aux fourneaux et aux enfants. Leurs espoirs ont vite été déçus, malgré la réforme du divorce réclamée et obtenue par Olympe de Gouges, réforme abrogée par Napoléon.

Née Marie Gouze en 1748, bâtarde, mariée à 17 ans, veuve et mère à 19 ans, elle monte à Paris et se lance dans l'écriture de nombreuses pièces de théâtre, un roman, des brochures politiques traitant de sujets variés (propreté des rues, célibat des prêtres qu'elle déplore, statut des enfants naturels...). Esprit libre, elle ne se remarie pas (une femme mariée ne peut rien publier sans le consentement de son mari), ce qui lui permet de dénoncer les abus de cette société envers les femmes comme les mariages forcés ou leur asservissement.

Elle se lance dans la politique, et écrit son œuvre la plus célèbre en 1791 : « la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne », dédiée à Marie Antoinette. Dans son préambule, elle apostrophe les hommes : « Homme, es-tu capable d'être juste ? C'est une femme qui t'en fait la question ; tu ne lui ôteras pas moins ce droit. Dis-moi ? Qui t'a donné le souverain empire d'opprimer mon sexe ? ... Ta force ? Tes talents ? ». Puis parlant de l'homme : « il veut commander en despote sur un sexe qui a reçu toutes les facultés intellectuelles ».

Elle s'intéresse aux sujets peu recommandables pour l'époque (abolition de la traite des noirs, droit au divorce et à l'union libre), elle est la première à parler d'assistance sociale, d'établissement d'accueil pour les « vieillards », de refuge pour les enfants d'ouvriers, d'ateliers publics pour les chômeurs (idée reprise en 1848 sous le nom « Ateliers Nationaux »), de la création de tribunaux populaires en matière criminelle, sans oublier l'hygiène dans les hôpitaux et particulièrement en maternité, elle établit un lien entre les causes des esclaves noirs, des femmes et des malheureux... Pour financer ces dépenses sociales, elle propose un impôt sur le luxe : « ces goûts exquis qui s'en vont écrasant tout sur leur passage. Un bon impôt sur le luxe effréné ! Ah ! Combien l'Humanité applaudirait celui-ci ! ». Elle préfère la justice sociale à la bienfaisance pour réduire les inégalités.

Dans ce contexte difficile, on imagine l'accueil fait à la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne, toutes classes confondues. Mais cela ne la freine pas : elle réclame TOUT le droit pour TOUTES les femmes. Elle y réclame l'égalité des droits civils et politiques, la reconnaissance du statut de concubins, le divorce avec pension alimentaire, les droits égaux pour les enfants légitimes et illégitimes, l'abolition de l'esclavage, les droits égaux pour l'accès à l'emploi public, le droit de défilé dans les cérémonies officielles, le droit à la tribune : « les femmes ont le droit de monter sur l'échafaud ; elles doivent avoir le droit de monter à la tribune ! ».

Non violente, elle met en garde contre les excès de la répression : « le sang, même celui des coupables, versé avec cruauté et profusion, souille éternellement les révolutions ». Son refus de la peine de mort pour Louis XVI est retenu contre elle lors de son procès. Elle prend position contre Robespierre et Marat lors de la Terreur. Sentant sa position intenable, elle écrit, toujours avec humour : « je sais que ma mort est inévitable : je lègue mon cœur à la Patrie, ma probité aux hommes, ils en ont besoin, mon âme aux femmes, mon désintéressement aux ambitieux, ma philosophie aux persécutés, ma religion aux athées, ma gaieté aux femmes sur le retour. ». Elle publie une affiche « les trois urnes ou le salut de la Patrie » qui sonne sa fin. En effet, elle y réclame une décentralisation avec un gouvernement fédératif. C'en est trop ! La peine de mort est prononcée pour avoir osé s'opposer à l'Etat indivisible. Elle est sa propre avocate, aucun n'ayant accepté de la défendre et ses amis ayant déjà tous été guillotins. « Ennemie des intrigues, loin des systèmes, des partis qui ont divisé la France, ... je n'ai vu que d'après mon âme. J'ai bravé les sots, j'ai frondé les méchants et j'ai sacrifié ma fortune à la Révolution ».

Le 3 novembre 1793, à 45 ans, elle monte sur l'échafaud, mais il faudra attendre 150 ans pour que d'autres femmes montent à la tribune !

Pour lire la déclaration des droits de la femme et de la citoyenne :

https://fr.wikisource.org/wiki/D%C3%A9claration_des_droits_de_la_femme_et_de_la_citoyenne

Retour sur le 8 mars

A Orléans

Notre autocollant, le dernier 8 mars remporte tous les suffrages, Idem pour le « anti raciste », etc...

Le « porteur de parole » a bien fonctionné. Plein de post it récoltés et diffusé au mégaphone. Une chouette manif dans l'ensemble.



A Strasbourg

Petit aperçu de notre tout petit stand érigé un peu à la hâte mais qui a attiré beaucoup de monde. Autocollants, tracts et petites affiches (reproduites à partir sur le site du national) ont été la cible des participant-es et photographes.



A Marseille

Un rassemblement dès 15h sur le Vieux Port avec une exposition photo. La manifestation a rassemblé environ un millier de personnes et a été ponctuée d'interventions tout au long de la marche.

Seul regret, que le cadre unitaire n'ait pas été totalement respecté par la CGT qui a préféré jouer sa propre partition durant la marche.

Le soir, une occupation avait lieu sur le Cours Julien. 3 camarades se sont relayé-es pour tenir le stand de Solidaires. Beaucoup de discussions, et nos autocollants ont encore une fois été entièrement dévalisés!

A Nantes

Le 8 mars a existé à Nantes en journée cette année, et nous y sommes pour quelque chose. Le soir une manif non mixte pour reprendre la rue a réuni environ 500 personnes.

Solidaires 44 ayant une tradition de travail commun avec la CGT, la FSU, FO et l'UNEF Solidaires a informé l'intersyndicale de ses intentions pour le 8 Mars, FO a décliné mais la CGT, la FSU et l'UNEF ont souhaité se joindre à la déambulation/manifestation...

Nous sommes fières et heureuses de ce qui a été fait, d'avoir fait la grève féministe, même si nous aurions souhaité une plus grosse manif.



Bulletin édité par la commission femmes de Solidaires à destination de toutes celles et tous ceux qui luttent pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pour nous écrire et envoyer vos infos : bulletinfemmes@solidaires.org